

RL 05/07/2022

KÉDANGE-SUR-CANNER

Un dispositif voté pour sécuriser le complexe sportif

Accords et travaux ont constitué l'essentiel du dernier conseil municipal pour les élus à la veille des vacances. Voici ce qu'il faut retenir des différents points qui ont été passés en revue par les édiles kédangeois.

Les accords conventionnels ont occupé une bonne partie du dernier conseil : convention avec l'Adeppa de Vigy pour la livraison de repas pour le service périscolaire à la prochaine rentrée, un avenant à la convention avec le Département pour le développement de la lecture publique, une convention avec La Poste pour la réalisation d'un audit pour la numérotation des rues pour un meilleur acheminement du courrier, un avenant à la convention avec la CCAM pour le prêt et l'utilisation du matériel communautaire, un avenant à la convention avec le club de football de Veckring pour l'utilisation du terrain synthétique, et enfin une nouvelle convention opérationnelle avec le Département pour le versement de la subvention de 200 000 € pour la construction du périscolaire. À cet égard, le maire a évoqué les nombreux retards pris par ce chantier au niveau de la réalisation du gros œuvre et conclu son intervention en proposant au Département que le solde de la subvention serait demandé en fin d'exercice



La sécurisation du complexe sportif actée. Ici, le maire, Jean Kieffer, sur le boulodrome. Photo RL

2023, pour une ouverture de la structure à la rentrée de septembre 2023.

Attribution de travaux

Après la partie consacrée aux conventions, le Conseil a examiné la partie attribution de travaux déjà analysés en Commission : réalisation d'un forage à proximité du terrain de football à la société Alca forage, création d'une enceinte de l'aire de jeu du boulodrome à la société Keff, sécurisation du complexe sportif la

société MDFER. Le total des travaux votés s'élève à 29 355 € TTC. « C'est un effort très important en faveur des activités sportives, pétanque et football, mais c'est surtout la sécurisation du complexe sportif qui a retenu l'adhésion des conseillers lassés des intrusions à répétition du complexe par des mobylettes. Après le remboursement des dégâts le complexe sera fermé à clé et surveillé en permanence par la vidéo » a précisé Jean Kieffer, le maire.

La troisième et dernière partie

fut consacrée à plusieurs aspects réglementaires : le décompte annuel de la durée du travail des agents publics, les modalités de publication des actes de la mairie qui resteront affichés, le compte-rendu annuel 2021 à la collectivité de la Sodevam dans le cadre de la concession d'aménagement du nouveau lotissement de la Forêt de 50 lots d'une durée de huit années signé le 18 mai 2017 approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal, et les subventions d'un montant total de 9 200 €.